

Vente par.....
à
Commune de SAINT-PAIR-SUR-MER
- Section AL 40p10-41p10

**DESCRIPTIF DE TERRAIN à BATIR
issus d'un lotissement
Loi MACRON**

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison... »

Article L.271-1 du Code de la construction et de l'habitation :

« Pour tout acte ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation, la souscription de parts donnant vocation à l'attribution en jouissance ou en propriété d'immeubles d'habitation ou la vente d'immeubles à construire ou de location-accession à la propriété immobilière, l'acquéreur non professionnel peut se rétracter dans un délai de dix jours à compter du lendemain de la première présentation de la lettre lui notifiant l'acte... »

LOTISSEMENT : "RESIDENCE DE LA MER 1"

Date du permis d'aménager : 11/03/2025 sous le n° PA 050532 24 J0004

Lot n° : 11 cadastré AL 40p10-41p10 pour une superficie de 240 m²

- résulte du bornage EFFECTUÉ AVANT TRAVAUX le
- Contrôle du bornage effectué le
- résulte du bornage EFFECTUÉ APRÈS TRAVAUX le

DESCRIPTIF DU BIEN VENDU

Le plan de vente du lot indique :

- En limite Nord : 2.40m en limite de la parcelle AL n°41p15 (parcelle riveraine).
15.73m en limite de la parcelle AL n°40p12 (parcelle riveraine).
- En limite Est : 13.16m en limite de la parcelle AL n°39p10-40p9 (lot n°10).
5.00m en limite en bordure de la voirie créée dans le cadre de l'opération
- En limite Sud : 4.75m et 9.84m en limite de la parcelle AL n°40p11-41p11 (lot n°12).
- En limite Ouest : 13.10m en limite de la parcelle AL n°41p12 (lot n°13).

Dressé le 27/03/2025 par

Géomètre-Expert à FLEURY SUR ORNE
Signature :

L'acquéreur affirme avoir pris connaissance du descriptif objet des présentes
Signature de l'acquéreur

Caractéristiques de la contenance cadastrale :

La contenance cadastrale est généralement obtenue par mesures graphiques relevées sur le plan cadastral à partir des limites y figurant.

Cette contenance et ces limites n'ont qu'une valeur indicative, le cadastre n'étant pas un document à caractère juridique, mais fiscal, servant essentiellement au calcul de l'impôt.

Les contenances et limites cadastrales ne sont donc pas garanties et un écart plus ou moins important peut être constaté par rapport aux limites et à la superficie réelle.

Caractéristiques de la superficie réelle :

La superficie réelle est obtenue à partir de mesures prises sur le terrain entre limites réelles, c'est à dire définies contrairement avec les propriétaires riverains y compris la Commune pour les chemins ruraux, et (ou) fixées unilatéralement par la procédure de l'alignement pour les voies communales, départementales et nationales.

Seules les limites réelles ainsi déterminées par un Géomètre Expert inscrit à l'Ordre sont garanties.

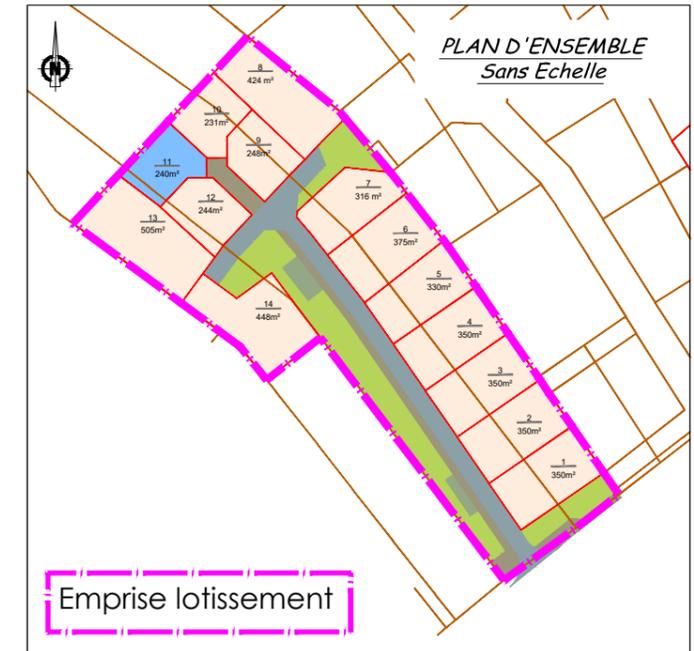
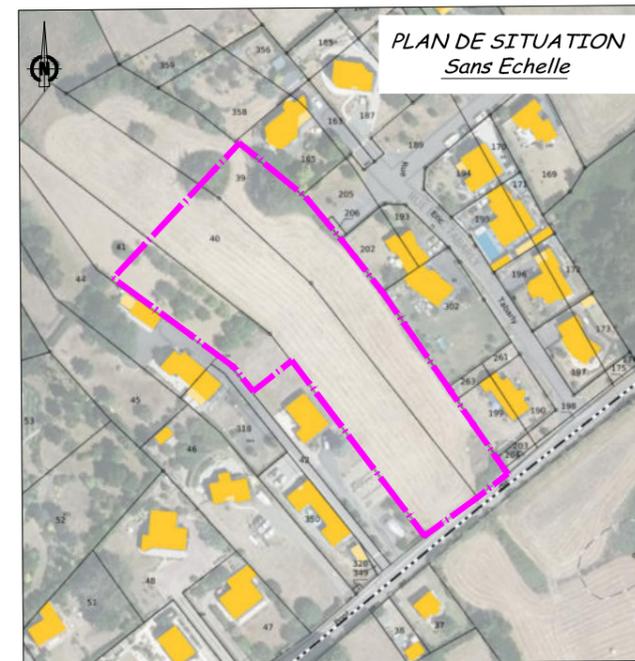
Département de la Manche
Commune de SAINT-PAIR-SUR-MER

Lotissement à usage d'habitation

"RESIDENCE DE LA MER 1"

Permis d'aménager N° PA 050532 24 J0004
Délivré le 11/03/2025

Lot n°11
Superficie : 240 m²
Section AL 40p10-41p10
Surface de plancher autorisé = 250 m² max



PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Maître d'Ouvrage
SAS LOTISEINE
45, rue de Berlin
14550 Blainville sur Orne
02.19.00.11.91
paul.philibert@lotiseine.fr

S:\Dossiers\Dossiers 2024\240933 SAINT PAIR SUR MER\DESSIN

GEOSAT NORMANDIE
GÉOMETRE-EXPERT

Géomètre-Expert
GEOSAT NORMANDIE
542 Avenue des Dignes
14123 Fleury Sur Orne
02.31.82.08.20

542 Av des Dignes - 14123 FLEURY-SUR-ORNE
Tel : 02 31 820 820 - Fax : 02 31 820 821
26 place du Champ de Mars - 50000 SAINT-LO
Tel : 02 33 57 00 02 - Fax : 02 33 55 40 21

DOSSIER n° 240933

